

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 juin 2012

# L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs

## Déclaration du groupe de la mutualité

Comme nous l'avons déjà souligné à l'occasion de l'avis sur le SNIT, la question de la desserte des territoires et le principe d'équité territoriale pour assurer un maillage de proximité sont essentiels afin d'éviter l'isolement, la désocialisation et l'exclusion rurale, et plus particulièrement pour les populations fragilisées que sont les personnes âgées ou modestes.

L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs doit garantir les critères de service public qui, comme le rappelle l'avis, doivent répondre à la demande sociale et viser l'égalité d'accès et de traitement pour l'ensemble des usagers. Cela passe par une politique tarifaire adaptée et le maintien des dessertes les moins fréquentées.

Le groupe de la mutualité rappelle également que le transport ferroviaire fait partie des modes de transport les moins polluants et, qu'à ce titre, il doit être soutenu et encouragé.

Le groupe de la mutualité salue la qualité de l'avis qui, tant sur les aspects économiques, juridiques, sociaux, environnementaux et institutionnels, a su présenter des recommandations concrètes répondant à la saisine du gouvernement. Il partage l'idée que la décision politique d'ouvrir le transport de voyageurs à la concurrence doit s'appuyer sur un « chemin de réforme » qui, en termes de méthode, devra notamment :

- bien définir l'ensemble des étapes de concertation, de négociation, d'expérimentation et d'évaluation au regard des enjeux sociaux, territoriaux et environnementaux ;
- associer l'ensemble des acteurs concernés.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.